

# ÊTRE UN « ÉDITEUR HUMANISTE » DOIT SE VÉRIFIER DANS LES FAITS

## La direction de L'Harmattan doit accepter l'accord sur les congés !

POUR SES 40 ANS,  
L'HARMATTAN GÂTE  
PARTICULIÈREMENT  
SES SALARIÉ-E-S

- **Suppression de la prime et des cadeaux de Noël**
- **Refus d'installation de machines à café**
- **Refus d'augmentation générale des salaires**
- **Refus de la mise en place d'une prime d'ancienneté**
- **Imposition des congés**
- **Refus d'augmentation des tickets restaurants**
- **Refus de prise en charge de jours enfants malades**

VOS DÉLÉGUÉ-E-S  
INFO'COM-CGT

Marianne Ravaud  
déléguée syndicale

Véronique Fichet

### La direction a décidé unilatéralement et sans respect du cadre légal de mettre fin à un usage en cours depuis 2012.

Cet usage permet aux salarié-e-s de poser trois ou quatre semaines de congés en août. Mais la direction, conforme à son habitude et malgré son image de marque d'« éditeur humaniste », ne remplit aucune des dispositions du Code du travail qui encadrent la dénonciation d'un usage et l'organisation des congés des salarié-e-s :

- non respect du délai de prévenance pour pouvoir engager une négociation,
- non communication à chaque salarié-e,
- absence d'affichage des dates et de l'ordre des départs,
- non consultation des représentants du personnel,
- non respect du délai de deux mois pour communication de la période des congés aux salarié-e-s.

### A cela s'ajoute l'absence totale de dialogue malgré les deux pétitions des salarié-e-s.

Dans ce contexte, Info'Com-CGT demande à la direction, un accord entérinant :

1. Le maintien des trois semaines pour les salarié-e-s qui le souhaitent.
2. La validation des congés à tou-te-s les salarié-e-s ayant déjà pris des dispositions pour les congés,
3. Le maintien d'un poste pour tou-te-s les salarié-e-s n'ayant pas acquis les 18 jours minimum et ne souhaitant pas anticiper leurs congés.
4. La pose de trois semaines et sans condition aucune, ni de poser en décembre, ni à un autre moment.

**Afin de réaffirmer la volonté de tou-te-s d'obtenir cet accord, Info'Com-CGT invite les salarié-e-s à cesser le travail durant 50 minutes le 3 juillet à partir de 13 h 30.**